

délibération :
D_2018_8_5

L'an deux mille dix huit , le vendredi 14 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Septembre 2018

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 20

**Objet : Acquisition terrain
parcelle section C n°2397 - La
Combe Noire**

Pouvoirs :

Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le terrain, cadastré sous le numéro C2397, a été identifié dans le PLU pour partie comme Zone Urbaine à vocation d'équipement mais également en tant qu'emplacement réservé pour la création d'aménagement pour canaliser les eaux pluviales.

Avec les avantages que constituent ce terrain, mais également avec les contraintes liées à la viabilisation du terrain, la commune est intéressée pour acquérir une partie de cette parcelle sur une surface d'environ 1 ha, conformément au zonage du PLU (2 767 m² en zone d'équipement et 7 806 m² en zone naturelle).

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré (10 voix pour, 10 voix contre avec la voix du Maire prépondérante selon l'article L 2121-20 du CGCT), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune d'une partie de terrain cadastrée C2397 de 2 767 m² correspondant à la zone UE pour un montant de 35 971 € ;
- **DECIDE** de différer l'acquisition de la parcelle située en Zone N d'une surface de 7 806 m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, sachant que les frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune.

Pour : 10 Contre : 10 Abstention : 0

Emis le 14/09/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 2 OCT. 2018

Le Maire
Michel CARTERET.

